

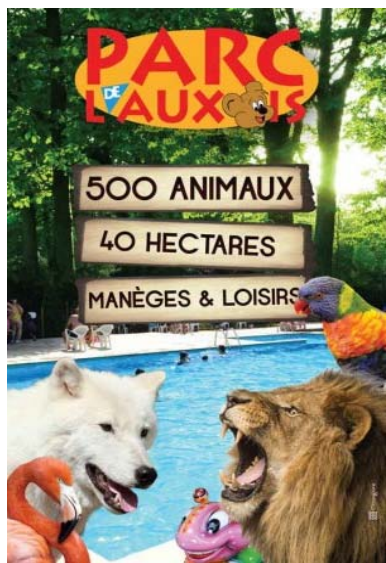


# LES BONNES IDEES



AVRIL

*C'est reparti ...*



*Et bien d'autres encore !!!*



## E-BILLET

**E-Billet**



*Rendez-vous sur notre site !*

*Profiter de nos tarifs préférentiels tout au long de l'année sur*

**[www.acces-culture.fr](http://www.acces-culture.fr)**

*Billetterie revendue au prix d'achat et sans frais*



# JOURNEE D'ETUDE

(1er semestre)

## Mise en place et élection du Comité Social et Economique : Règles et enjeux

### Objectif de la formation :

- Comprendre les enjeux et les conséquences de la mise en place du CSE
- Lutter contre la réduction du nombre d'instances et d'élus
- Négocier efficacement la mise en place et l'organisation des élections du CSE

#### 1. LA MISE EN PLACE DU CSE

- A. L'employeur peut-il basculer les instances actuelles à un CSE unilatéralement ?
- B. Quels sont les périmètres de mise en place du CSE ? Quel est le sort des établissements ?
- C. Combien de représentants du personnel au CSE pour quel crédit d'heures ?
- D. Qui sont les représentants de proximité ?
- E. Comment mettre en place une commission santé, sécurité et conditions de travail ?

#### 2. LA NEGOCIATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- A. Quelles sont les règles qui peuvent faire l'objet d'un accord collectif ?
- B. A quel moment faut-il négocier sur le CSE ?
- C. Quelles sont les conditions de validité de ces accords ?
- D. Faut-il intégrer la compétence de la négociation collective à la nouvelle instance ?
- E. Quelles sont les stratégies de négociations ?

#### 3. LES MODALITES D'ELECTIONS DU CSE

- A. Quelles sont les conditions pour organiser les élections du CSE ?
- B. Qui négocie le PAP ? Que doit-il prévoir ?
- C. Qui peut être électeur ? Comment sont constitués les collèges électoraux ?
- D. Qui peut être candidat ? Quid de la représentation équilibrée des femmes et des hommes ?
- E. Peut-on contester les élections ? Sur quels fondements et à quels moments ?
- F. Quels sont les impacts sur la représentativité des organisations syndicales ?

### DEROULEMENT DE LA JOURNEE

*Accueil de 8H30 à 9H – Pause vers 10H30*

*Déjeuner 12h30 – Fin de la journée 17H*

**TARIF : 185 €**

**Inscription en ligne obligatoire, dans la limite des places disponibles**

*Annulation sans frais 3 jours ouvrés avant la journée, sinon aucun remboursement ne sera possible.*

*ACCES CULTURE se réserve le droit d'annuler cette journée, si le nombre de participants minimum n'est pas atteint.*

**En partenariat avec**

**Les JDS**

**JDS avocats**  
pour vous conseiller et vous défendre

**JDS formation**  
pour les représentants du personnel

**JDS experts CE**  
l'analyse économique au service des CE

**alteo**  
l'expertise CHSCT



# JOURNEE D'ETUDE

**DATES ET LIEUX A DEFINIR (2<sup>ème</sup> semestre)**

## **Fonctionnement et attributions du Comité Social et Economique : Bouversements et stratégies d'action**

### **Objectif de la formation :**

- Comprendre les changements apportés au fonctionnement des IRP
- Mettre en œuvre efficacement les prérogatives et les moyens du CSE
- Adapter les pratiques et construire des stratégies d'action

### **1. L'organisation et le fonctionnement du CSE**

- Qui sont les différents membres du CSE ? Peut-on désigner un RS au CSE ?
- Quid du secrétaire, du trésorier ? de l'ordre du jour et du PV ?
- Quelles est la fréquence des réunions ? Quelles sont les modalités d'organisation ?
- Faut-il créer des commissions ? lesquelles ?
- Comment établir un règlement intérieur adapté au CSE ?

### **2. Les attributions du CSE**

- L'ensemble des attributions des IRP sont-elles réellement maintenues dans le CSE ?
- Quel est le sort des consultations ? Quid des délais ?
- Quelles sont les évolutions de la BDES ?
- Faut-il mettre en place une commission santé, sécurité et conditions de travail ? Quel est son rôle ?
- Quel est le sort de la gestion des activités sociales et culturelles ?

### **3. Les moyens du CSE**

- Quel est le crédit d'heures à disposition des élus ? Comment le mutualiser ?
- Quelles sont les nouvelles modalités de calcul et d'utilisation des budgets du CSE ?
- Le CSE doit-il prendre en charge les dépenses en matière d'hygiène, de santé et de sécurité ?
- Quels sont les droits à la formation des élus ?
- Les membres du CSE sont-ils toujours protégés ?

## **DEROULEMENT DE LA JOURNEE**

*Accueil de 8H30 à 9H – Pause vers 10H30*

*Déjeuner 12h30 – Fin de la journée 17H*

**TARIF : 185 €**

**Inscription en ligne obligatoire, dans la limite des places disponibles**

***Annulation sans frais 3 jours ouvrés avant la journée, sinon aucun remboursement ne sera possible.***

***ACCES CULTURE se réserve le droit d'annuler cette journée, si le nombre de participants minimum n'est pas atteint.***

*En partenariat avec*

**Les JDS**

**JDS avocats**  
*pour vous conseiller et vous défendre*

**JDS formation**  
*pour les représentants du personnel*

**JDS experts CE**  
*l'analyse économique au service des CE*

**alteo**  
*l'expertise CHSCT*